

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 11 mai 2016

Présidence : Madame le Maire

Présents : Bisignano Nathalie, Schneider Richard, Duret Franck, Sandron Philippe, Fontan Corine, Eckert Pierre, Denis Bernadette, Jany Damien, Villuendas Myriam, Bertrand Gérald, Vandamme Jean Pierre,

Secrétaire de séance : Bertrand Gérald

Approbation du compte rendu du conseil de la séance précédente à **l'unanimité**.

Le Conseil Municipal :

- **Délibère à l'unanimité** pour préciser la délibération relative au droit de préemption du 28 mars 2014 et autoriser le maire par délégation à exercer ce droit à l'occasion de l'aliénation du bien dans la limite de 400 000 €.
- **Retient à l'unanimité** les devis suivants relatifs à la rénovation intérieure de peinture de la mairie : secrétariat, salle du conseil municipal, hall d'entrée ainsi que la rénovation extérieure de la mairie : volets et portes
 1. **L'entreprise CARRAY** pour un montant total de 9 031.55 € HT.
 2. **L'entreprise MOBAGEM** pour un montant de 2 907.19 € HT.
- **Approuve à 9 voix pour et 2 voix contre** pour autoriser Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec les communes de Montmerle et Montceaux dans le cadre de la mutualisation des moyens en vue de réaliser des économies de fonctionnement ; cette convention a pour objet les prestations de mission d'assistance et de conseil pour la passation et l'attribution des marchés d'assurance.
- **Emet à l'unanimité** un avis favorable sur l'arrêté préfectoral du 05 avril 2016 portant projet de fusion des Communautés de Communes Montmerle 3 Rivières et Val de Saône Chalaronne.

Madame le Maire informe l'assemblée du nouveau régime indemnitaire de la fonction publique RIFSEEP (Régime Indemnitaire de Fonctions, Sujétions, Expertise et d'Engagement professionnel), dispositif destiné à réduire le nombre de primes existantes. Il s'inscrit dans une démarche de valorisation des fonctions. Ce nouveau dispositif doit être généralisé à tous les cadres d'emplois territoriaux et les corps de la fonction publique de l'Etat.

Le Conseil Municipal :

- **Instaure à l'unanimité** ce nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et autorise Madame le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu pour chaque agent.

- **Questions diverses**

Le conseil municipal est informé des points suivants :

- Visite de Contrôle de sécurité de la salle polyvalente le 18 avril 2016 par le SDIS.
- 1^{er} passage de l'entreprise Georges pour le fauchage des bas côtés sur la commune semaine 19.
- Réparation des dégâts de la salle polyvalente par l'entreprise Roussel semaine 20. Réception du remboursement par l'assurance des frais occasionnés pour un montant de 659.67 €.
- Présence d'un circuit quad en bord de Saône.
- Prochaines dates de réunions du conseil municipal : mercredi 1^{er} juin 2016 et mardi 5 juillet 2016.
- Compte rendu de commissions et de réunions.

Le Maire,


